

**Compte rendu du
CONSEIL D'ÉCOLE
du 20 juin 2022
École Élémentaire Antoine de Saint Exupéry
Rue Günther Koch 87170 Isle**

Membres présents :

Direction	M Casagrande
Enseignants	Mmes Andros, Beaux, De Beaunay, Delanne, Guilman, Hornust, Jude, Lalloué, Lechat Lusso, Nicolini (remplaçante de Mme Ballot), Pradeaud, Philouze, Schneider, Vernaudon, Ms. Bethoulé, Chaput
Représentants Mairie	M.Bégout (Maire), Mme Fontarensky (adjointe à l'Education)
Représentants Parents d'élèves	Mmes Bersin Agnès, Boukhari Ghizlane, Bricaud Magali, Clément Brown Louise, Desparains Lise, Diruy, Grard Sylvie, Leyssene Anne-Laure, Martageix Estelle, Verger Morgane, Vignaud Nathalie M Chbiki Ahmed
Invités	Mme Mondolot (enseignante IME ESMED) Mme Farcy (représentant l'Association des Parents d'Elèves) M Fabre (parent responsable projet vélobus) Mme Lapiere (enseignante rentrée 2022)

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Situation sanitaire (covid) P4 et P5
3. Effectifs de l'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle rentrée 2022 et fournitures scolaires ; élections des RPE rentrée 2022
4. Projet école (bilan et projet 2022/2026) dont la partie Projet E3D
5. Classes de découverte/sorties-voyages de fin d'année
6. Point de la coopérative scolaire
7. Actions partenariales : fête de l'école, vélobus, collecte de vêtements-rencontre caritative
8. Questions diverses

La séance est ouverte à 18h.

Tour de table de présentation des différents membres

Le directeur transmet les excuses pour leur impossibilité de présence à ce conseil d'école de M. l'IEH HV6, de Mme MONDOLLOT, de Mme TEXIER, de Mme FIANCETTE, de Mme MEYZI et de Mme BROUSSE (future enseignante) qui sont retenus ailleurs par d'autres obligations. Il accueille une collègue nouvellement nommée : Mme LAPIERRE.

Le directeur souhaite remercier

-les parents qui ont pu se libérer et qui se sont proposés pour accompagner les classes à la piscine d'Isle. Cela a permis aux enseignants de pouvoir mettre en place un cycle ou une partie de cycle « savoir-nager »

-Il profite de l'attention de ce début de séance pour remercier toutes les personnes qui ont échangé et travaillé avec lui en cette année scolaire (parents, APE, RPE, la mairie et ses différents services (restauration, périscolaire, technique, administratif...) avec une pensée toute particulière pour ses collègues (enseignants, AVS, aide administrative) avec qui il a eu un vrai plaisir de travailler avec eux tout au long de l'année et qui aura ce même plaisir l'an prochain. Il est à souligner qu'il y a une équipe éducative plus qu'impliquée et accueillante qui prend très à cœur ses multiples missions. Donc c'est un sincère et grand merci à elle.

1. Désignation du secrétaire de séance

Secrétaire de séance pour ce troisième conseil d'école de l'année scolaire, c'est au tour d'un enseignant.

La secrétaire de séance établira avec le Président du Conseil d'école, un procès-verbal qui sera affiché aux panneaux d'informations de l'école, adressé aux membres du Conseil d'école et déposé sur le blog de l'école.

Le Directeur remercie Mme VERNAUDON pour son aide.

2. Situation sanitaire (covid) P4 et P5

Comme habituellement, la situation sanitaire a bénéficié d'une communication bilan chaque semaine par le biais du blog afin que tout le monde puisse se faire une idée précise.

Depuis le 14 mars 2022, nous sommes au niveau 1 (vert). Ce dernier protocole a levé des restrictions, mais la vigilance et les gestes barrière sont restés de mise.

Cela n'a pas empêché d'avoir quelques cas de covid, même tout dernièrement (élèves et enseignants). Les cas semblent augmenter puisqu'ils concernent maintenant 4 classes.

Tout comme l'an dernier, pour la rentrée prochaine, dans le cadre du prochain protocole ministériel, quand il sera communiqué, il y aura concertation entre les 3 directions des écoles et Messieurs LEBLANC et PHILOUZE, pour définir le mode de fonctionnement. Sachant qu'un mode de fonctionnement cohérent et stable sera recherché, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Toutefois, les besoins exprimés par l'équipe éducative sont légitimes et ne seront pas oubliés (par exemple, les horaires décalés empêchent la communication traditionnelle non officielle).

Certains parents, ont pu être en difficulté pour amener ou reprendre leurs enfants à cause des différents créneaux horaires ; ils ont dû s'organiser et trouver des arrangements.

3. Effectifs de l'école d'école et prévisions ; organisation pédagogique prévisionnelle rentrée 2022 et fournitures scolaires ; élections des RPE rentrée 2022

Entre les départs/arrivées programmés, ceux déjà effectifs, les maintiens/sauts de classe, orientations diverses, voici les effectifs de cette année, les prévisions rentrée 2022 et l'organisation pédagogique prévisionnelle qui a été étudiée en conseil des maîtres et validée par le directeur:

Année 2021/2022

GS : 75

CP : 66

CE1 : 76

CE2 : 83

CM1 : 87

CM2 : 81

Total à l'élémentaire St Exupéry: 393 élèves (sans compter les 12 élèves ULIS et les 4 élèves ukrainiens pas pris en compte du fait d'une situation particulière mais ils ne sont pas oubliés !)

les élèves ukrainiens : 1 CP, 1CE1, 1CE2, 1 CM1 en 2021/2022

Décision de répartition pour 2022/2023 selon conseil des maîtres du jeudi 19 mai 2022 :

Nombre classes	Niveaux	Nombre élèves	
1	CP	18	72
2	CP	18	
3	CP	18	
4	CP	18	
5	CE1	22	65
6	CE1	22	
7	CE1	21	
8	CE2	25	74
9	CE2	25	
10	CE2	24	
11	CM1	25	74+
12	CM1	25	6
13	CM1	24	=80
14	CM1/CM2	6/11	
15	CM2	25	11+
16	CM2	25	75
17	CM2	25	=86
TOTAL élèves			377

Cette décision de répartition sera de nouveau étudiée en conseil des maîtres à la pré rentrée 2022 en fonction des ajustements des effectifs (nouvelles inscriptions et nouveaux départs).

Les fournitures scolaires seront transmises aux familles par les différents moyens de communication habituels (affichage école, article sur le blog).

Les 3 écoles d'Isle disposent d'un budget de 30 000€ à se partager.

Il est mis en avant

-la difficulté d'approvisionnement en papier (par exemple pour le photocopieur ; le conseil de commande anticipé proposé par Mme BRAUGE-DELAIRE a été suivi)

-la hausse du coût des fournitures (papier, cahiers...) ; M. le Maire saura faire en sorte d'accompagner les écoles au mieux par un ajustement budgétaire.

Les élections des Représentants des Parents d'élèves 2022 :

Il est rappelé le manque d'intérêt de la tenue des élections lorsqu'une seule liste est présente.

La loi Rilhac créant la fonction de directrice ou de directeur d'école a été promulguée en décembre 2021. Certains articles sont entrés en vigueur dans les jours suivants, d'autres parties de la loi nécessitent la publication de textes réglementaires.

Ainsi, l'article 5 de la loi Rilhac qui précise que l'élection des représentants des parents d'élèves au conseil d'école peut se faire par voie électronique sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école, est entré en vigueur le 23 décembre 2021.

Pour autant, les modalités d'un tel dispositif ne sont pas connues actuellement, et un texte réglementaire sera nécessaire pour sa mise en œuvre sur le terrain.

Néanmoins, cela n'empêche pas les directeurs et directrices d'école d'anticiper la parution des textes. Le recours ou non au vote électronique relèvera ensuite de la décision du directeur ou de la directrice, en attendant la publication d'un texte réglementaire d'ici là.

Le directeur souhaite donc recueillir votre avis :

Pour 23

Contre 0

Abstentions 9

4. Projet école (bilan et projet 2022/2026) dont la partie Projet E3D

Un bilan du projet d'école a été mené et rédigé : il concernait 3 volets :

Volet 1 : Favoriser l'accessibilité des élèves aux attendus de fin de cycle (lire, écrire compter et respecter autrui)

Volet 2 : Fluidité des parcours (individualiser le parcours scolaire des élèves selon leurs besoins ; la qualité de la vie scolaire)

Volet 3 : les parcours : d'éducation artistique et culturelle, éducatif de santé, et citoyen

Le bilan a abouti à des constats qui ont permis la rédaction d'un nouveau projet d'école qui sera déroulé de 2022 à 2026 : des points sont très proches voire similaires car ils sont indispensables. Ce projet a été envoyé pour validation à M l'EN et à Mme la DASEN ; il est donc susceptible d'évoluer à la marge.

Volet 1 : Les apprentissages et les parcours des élèves : améliorer les compétences des élèves (maîtrise de la langue, mathématiques, éducation morale et civique)

Volet 2 : Les apprentissages et les parcours des élèves : favoriser la fluidité des parcours des élèves au sein d'une école inclusive (personnaliser les parcours scolaires des élèves selon leurs besoins ; renforcer la qualité de la vie scolaire)

Volet 3 : les parcours spécifiques (Parcours d'éducation artistique et culturelle ; Parcours éducatif de santé ; Parcours citoyen; Éducation au développement durable ; Le développement des compétences numériques)

Voir dossier détaillé joint pour le développement de tous les points (Projet E3D Groupement Ecoles ISLE - AVRIL 2022-pour labellisation niveau 3) : présentation par Mme LALLOUE

cérémonie au Rectorat, projet sur les 3 écoles isloises, projet d'équipe, partenariat avec le collège+IME+collège Renoir ULIS+périscolaire+restauration scolaire+parents d'élèves (aide financière et matérielle)

en 2022/2023 : renforcement des fondamentaux+nouveau thème (la biodiversité)

La subvention demandée lors du comité de pilotage est reconduite (600€ E3D pour les 3 écoles tant que ce projet existe) (collège : 300€)

Cette action amène des résultats, bénéficie d'une dynamique, a évolué graduellement

Jardin pédagogique :

Mme PHILOUZE demande s'il est possible de bénéficier d'un petit budget pour le jardin pédagogique car les commandes passées et respectant le calendrier ne sont pas forcément transmises dans les délais (ex : graines de radis en juin)

M. le Maire propose que cela soit mis dans le budget des espaces verts de la commune et qu'un suivi soit fait avec M.SERMENT. Un échange par courriel auprès de Mme FONTARENSKY afin d'assurer ce suivi.

Concernant le projet E3D de la végétalisation des cours : présentation du projet par M. le Maire

Cour du bas : façade sud : une ombrière végétale (à base de houblon) ; projet d'une cour « parc » (qui bénéficiera de subventions) avec points d'ombre et îlots fraîcheur.

Cour du milieu : « cour multi jeux » une structure ludico sportive à l'étude.

Cour du haut : cour pour rencontre et convivialité.

Ce projet entraînera des échanges avec la mairie et les enseignants et entre les enseignants eux-mêmes ; il implique une adhésion la plus massive possible ; c'est une projection sur 10 ans.

A la question d'une communication auprès des élèves (par ex les CM2 qui vont partir et n'en bénéficieront pas), un moment sera trouvé pour leur présenter le projet (par M. le Maire et/ou Mme FONTARENSKY et/ou Mme LAPLACE) et leur montrer la prise en compte de leur réflexion et de leur participation. Cela renforcera leur sens éco civique.

Remarque : peindre le toit en blanc n'est pas possible pour cause de code d'urbanisme au niveau du nuancier des couleurs, de la garantie des matériaux et de la garantie décennale de la construction. M. le Maire dit qu'il est préférable d'opter pour une isolation sous les toits.

5. Classes de découverte/sorties-voyages de fin d'année

Présentation par les enseignants de ce qui a été mis en place pour les élèves (sorties sportives à St Pardoux, sortie au parc du Bournat, visite du musée de Rochechouart, randonnées visites sur Isle, activités au centre de la Loutre, visites et spectacle aux châteaux de Chalucet et de Rilhac Lastours).

M. le Maire rappelle qu'il y a des trajets pouvant bénéficier d'aides financières par le département. Il va d'ailleurs apporter son aide suite à un dossier qui n'a pas été traité l'an dernier malgré son envoi dans les temps.

Rappel : les 3 écoles d'Isle bénéficient d'une enveloppe de 6 000€ (5 000€ les années passées + 1 000€ cette année) à répartir annuellement sur les 3 établissements scolaires. Les enseignants alertent que cette enveloppe n'est pas suffisante pour permettre une classe découverte pour chaque classe car cela représente environ 230€ par classe, même si la somme est cessible entre classes/écoles, elle ne permet pas la tenue d'une classe de découverte.

Il est répondu que le budget municipal n'est pas extensible, qu'il faut se contenter de ce qui est possible/disponible, que les impôts locaux n'ont pas été augmentés, que sur Limoges le budget transport par classe est de 100€.

Tout le monde doit être conscient des efforts des uns et des autres.

Information quant au bus municipal : il est bien entretenu, roulant ; il est prévu une durée d'utilisation d'encore 4 ans. Déjà, la mairie réfléchit au remplacement ou une autre solution (bus électrique ? Quel nombre de places?)

6. Point de la coopérative scolaire

Point d'étape, car le bilan complet sera comme d'habitude présenté lors du 1^{er} conseil d'école de l'année prochaine, une fois les comptes clôturés.

Rentrées d'argent : +3 161€ (+2 856€ l'an dernier)

Bénéfices par la vente des photos (classe et individuelle) : +2195€

Bénéfices par la vente des T-Shirts (-2000€ + 2600€) : + 600€

Un changement de banque est prévu pour l'an prochain suite aux frais bancaires trop importants actuellement. Passage au Crédit Mutuel Enseignant

7. Actions partenariales : Fête de l'école, Vélobus, collecte de vêtements-rencontre caritative

-match caritatif handball : lundi 27 juin, au gymnase ; rencontre amicale et remise de la collecte de vêtements au secours populaire de l'antenne de Nexon.

-vélobus : tous les vendredis matin de la période 5 ; 25 enfants avec 15 accompagnants. Cela sera reconduit

l'an prochain, en période 1

Un pédibus est aussi projeté. Une réunion de travail est programmée avec les 3 écoles pour la mise en place en période 1.

Les vélos utilisés, lors ou en dehors du vélobus peuvent être garés sur l'esplanade métallique à l'intérieur de l'école. Une communication sur le blog sera effectuée par le Directeur.

-fête de fin d'année : le vendredi 1^{er} juillet, 18h30 au parc des Bayles (fête des écoles = jeux, restauration, spectacle). Un programme est établi (horaires de passage des écoles et les titres des chants/danses). La restauration est prise en charge par le comité des fêtes.

Un besoin de bénévoles est exprimé (mot passé aux parents, inscription en ligne pour les enseignants volontaires)

La mairie est remerciée pour l'aide apportée quant au matériel mis à disposition.

Points abordés par Mme FARCY :

-un « pot » APE / enseignants est prévu mardi 5 juillet (type auberge espagnole)

-la dotation de l'APE à l'école élémentaire ; rien n'a été versé alors que la somme de 1 200€ est disponible. Cet argent doit être à destination directe des élèves. 400€ ont été donnés à chaque maternelle (pour des projets). L'argent n'est pas versé à la coopérative scolaire mais transmis à cette dernière pour la rembourser sur présentation d'un devis/facture.

8. Questions diverses :

-pas une question mais une remarque : il ne faut pas hésiter à solliciter les familles dans le cadre des sorties scolaires et les prévenir au plus tôt afin que les parents puissent s'organiser par rapport à leur travail.

-séances de natation pour les parents accompagnateurs :

Il y a les parents accompagnateurs agréés qui interviennent sur un atelier « savoir nager » mis en place par l'enseignant. Il y a aussi les parents non agréés qui donnent un coup de main (vestiaires, matériel, passage aux toilettes...)

Demande des parents agréés : ils expriment le besoin d'être rassurés quant aux activités à mettre en place, à l'organisation. Un support écrit présentant l'atelier et une explication orale sont nécessaires. L'an prochain, une rencontre préparatrice sera assurée par Mme PRADEAUD et M.CHAPUT.

-séances de natation : est-ce que les créneaux non utilisés par le collège sont cessibles à l'école élémentaire ? Cette demande a été effectuée auprès du collège et des professeurs d'EPS, de la Principale, de M. LAYLA VOIX : il n'y a eu aucune réponse.

Cela sera abordé par M. le Maire en conseil d'administration, demain, au collège.

-séances de natation : est-ce que les créneaux de chaque classe peuvent être connus lors de l'inscription afin que les parents agréés puissent accompagner différentes classes et aussi celle de leur enfant ?

L'inscription est anonyme, les parents agréés l'étant pour toute école ; cela n'empêche pas de se rapprocher de l'enseignant de son enfant pour avoir une idée des jours et horaires.

-positionnement de l'école vis à vis de parents séparés : quel est le fonctionnement pour les décisions et la transmissions des informations quand les parents sont séparés ?

Le Directeur rappelle que

-l'intérêt de l'élève est toujours à mettre en avant.

-l'article 371 du code civil pose le principe de l'exercice conjoint de l'autorité parentale par les 2 parents quelle que soit leur situation familiale sauf si l'un des deux est destitué de son droit de parent (l'autre parent doit en apporter la preuve).

-l'information doit être assurée par l'école aux 2 parents ayant ou pas l'autorité parentale : le parent sans autorité parentale a le droit et le devoir de surveiller l'entretien et l'éducation de l'enfant, a regard sur les choix relatifs à la vie de l'enfant (document Eduscol du Ministère de l'Éducation Nationale).

-l'ordonnance d'un Juge aux Affaires Familiales mentionne les mots suivants : il appartient aux

parents d'œuvrer dans une bonne intelligence entre eux.

-les enseignants de l'école sauront s'adapter et éviteront les situations conflictuelles non productives.

-serviette en tissu : On fait quoi ?

M. le Maire s'excuse : en effet, il n'y a plus de serviette en papier distribuée aux élèves (cf erreur d'information donnée au conseil d'école n°2).

Si serviette en tissu elle doit être fournie par les parents.

Se pose le problème de stockage (interdiction sanitaire de mettre les serviettes dans un bac collecteur, même si elles sont dans une pochette individuelle (cf pandémie COVID) ; pas de suspension aux portemanteaux pour éviter les allers retours cour/classe afin d'y déposer les serviettes qui seront incessants et pas gérables).

Une proposition alternative du Directeur : les élèves ont un sac banane (porté en bandoulière ou en position ventrale) dans lequel est rangée la serviette tissu. Ce sac est dans le cartable. L'élève qui en a envie, prend son sac, le porte pendant la pause méridienne, a accès librement à sa serviette en tissu, puis remet ce sac banane dans son cartable à son retour en classe.

Points supplémentaires :

-Prise de parole du DDEN pour présenter ses missions et son rôle.

-Message de Mme FONTARENSKY qu'elle fait passer : les animateurs ont eu beaucoup de plaisir à travailler avec les enseignants et le Directeur.

La séance est levée à 20h36.

Remerciements à tous les participants du conseil d'école.

Le 20/06/ 2022

Le secrétaire de séance : Mme VERNAUDON

signature

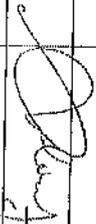
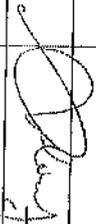


Le directeur : M. CASAGRANDE

signature



Conseil d'École du Lundi 20 juin 2022

M. / Mme	Nom	Qualité	Embarquement
M.	REYMBAUT	EN	excusé
	<i>B. E. Coeur</i>	MAIRE ou son représentant	
	FONSTRENSKY	CONSEILLER MUNICIPAL ADJOINT	
Mme	ROCHE	DDEN	
M.	COURTY	DDEN	
Mme	PHILOUZE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	PRADEAUD	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BALLOTNICOLINI	ENSEIGNANT de classe	
Mme	SCHNEIDER	ENSEIGNANT de classe	
Mme	GUILMAN	ENSEIGNANT de classe	
Mme	ANDROS	ENSEIGNANT de classe complément de service	

Mme	MEYZI	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DE BEAUNAY	ENSEIGNANT de classe	
Mme	VERNAUDON	ENSEIGNANT de classe	
M.	CHAPUT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LUSSO	ENSEIGNANT de classe	
Mme	JUDE	ENSEIGNANT de classe	
M.	BETHOULE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	LALLOUE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	DELANNE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	BEAUX	ENSEIGNANT de classe	
Mme	FIANCETTE	ENSEIGNANT de classe	
Mme	HORNJUST	ENSEIGNANT de classe complément de service	
Mme	LECHAT	ENSEIGNANT de classe	
Mme	TEXIER	ENSEIGNANT de classe	
M.	CASAGRANDE	DIRECTEUR	

Mme ou M					
Mme		RASÉD (G ou PSY)			<i>28/2016</i>
Mme	MONDOLLOT	ENSEIGNANT IME ESMED			<i>28/2016</i>
Mme	GRARD Sylvie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			<i>28/2016</i>
Mme	DESPARAINS Lise	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	COURVAUD Isabelle	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
M	THOMAS Patrice	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	BRICAUD Magali	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	VIGNAUD Nathalie	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	BOUKHARI Ghizlane	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
M	LAPLAUD Cyril	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	BERSIN Agnès	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
M	CHBIKI Ahmed	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	LEYSSENE Anne-Laure	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			

Mme	CLEMENT BROWIN Louise	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			<i>28/2016</i>
Mme	MARTAGEIX Estelle	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			<i>28/2016</i>
Mme	DERAMBURE Amaria	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	VERGER Morgane	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
M	BOULON Bernard	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	ROUBI Géraldine	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
M	CHAFFAUD Olivier	REPRÉSENTANT PARENTS ÉLÈVES ÉLUS			
Mme	FARCY	Association Parents d'Élèves			<i>28/2016</i>
M	FABRE	Association Parents d'Élèves			<i>28/2016</i>
Mme	LAPIERRE	ENSEIGNANT Invité			
Mme	<i>Basso</i>	<i>Association Parents d'Élèves</i>			<i>28/2016</i>
Mme	DIRUY	RPE (suppléant)			<i>28/2016</i>
Mme	MARTHEIX	RPE			<i>28/2016</i>

